

# Le Valais veut réduire les disparités salariales

**ÉCONOMIE** Devant les inégalités de salaires qui perdurent en Suisse, le canton lance une action de contrôles pilotes.

L'Etat du Valais lance une série de contrôles sur l'égalité salariale dans les entreprises qui ont décroché des mandats publics. Selon une étude de l'Office fédéral de la statistique, la disparité de salaires entre hommes et femmes en Suisse est de l'ordre de 16,2%. Ce chiffre était de 18% en Valais, en 2020. Selon un bilan intermédiaire de l'Office fédéral de la justice, l'écart de salaire entre les sexes est de 1364 francs en moyenne, pour des postes, des

formations, des responsabilités et un parcours professionnel comparables.

## Un très léger mieux

«Sur cette somme, 657 francs (48%) ne s'expliquent pas et donc sont discriminatoires. Ce sont des inégalités systémiques», a résumé, en conférence de presse lundi, Mathias Reynard, conseiller d'Etat chargé du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture. Entre 2020 et 2022, lesdi-

tes inégalités se sont réduites de 18% à 16,2%, dans notre pays. «C'est positif, mais ça avance extrêmement lentement», résume le président du gouvernement valaisan.

Afin de remédier – au moins partiellement –, à cette situation, l'Etat du Valais lance donc des contrôles, qui seront effectués par un spécialiste extérieur à l'administration cantonale. Ceux-ci seront au nombre de cinq et seront réalisés entre juillet 2025 et juin 2026



**“C’est positif, mais ça avance extrêmement lentement.”**

**MATHIAS REYNARD**  
CONSEILLER D'ÉTAT

auprès de sociétés valaisannes. Seuls les adjudicateurs principaux seront inspectés. Ils étaient 471 l'an dernier. Outre la correction des salaires et la mise en conformité des entreprises, la démarche vise à vérifier que les fonds publics ne participent pas à des pratiques de discrimination salariale.

Ces analyses aléatoires toucheront plusieurs branches, comme la construction, l'informatique ou les services. Les entreprises qui ne seront pas en règle auront 12 mois pour se mettre en conformité.

Elles risquent une suspension voire une radiation des listes des entreprises pouvant prétendre accéder à un marché public valaisan.

## Une inscription dans la loi

Entre février et décembre 2026, une deuxième série de contrôles concernera les institutions subventionnées (hôpitaux, associations culturelles, etc.). «L'objectif final est d'inscrire les contrôles qualité dans la loi valaisanne», précise Mathias Reynard. Le but sera, alors d'effectuer davantage de contrôles annuellement, à l'instar de ceux effectués par la Confédération (30 par an) ou le can-

ton de Vaud (10). La notion d'égalité salariale est inscrite dans la Constitution depuis 1981. Une loi fédérale sur l'égalité est entrée en vigueur en 1996. En 2020, de nouvelles dispositions y ont été ajoutées. Toutes les entreprises de plus de 100 salariés sont désormais tenues de réaliser une analyse de politique salariale afin de vérifier, dans les faits, si elles appliquent la loi.

La démarche lancée par le canton du Valais propose, elle, d'effectuer des contrôles, autant auprès d'entreprises ayant plus ou moins cent collaborateurs. En 2017, le Valais avait été le dernier canton romand à signer la charte pour l'égalité salariale dans le secteur public. Depuis lors, le canton a pris la question à bras-le-corps. «C'est un devoir de l'Etat de ne pas laisser perdurer la situation», a conclu Mathias Reynard. **ATS**